Nicolas Moinet, maître de conférences à l'université de Poitiers

« La France vit une révolution silencieuse dans l'intelligence économique »

Le gouvernement vient d'intervenir dans deux ventes d'entreprises à des Américains

Jean-Pierre Raffarin a nommé le 6 janvier un « M. Intelligence économique ». Que recouvre ce terme?

L'intelligence économique, c'est la maîtrise de l'information stratégique, tant pour les Etats que pour les entreprises. Depuis un rapport publié en 1994 par Henri Martre [ancien président d'Aerospatiale], les grands groupes ont compris l'importance de cette activité. L'Etat aussi, en particulier le ministère des finances, s'v intéressait. Il fallait coordonner toutes ces actions, d'où la nomination d'Alain Juillet auprès de Jean-Pierre Raffarin comme « haut responsable de l'intelligence économique ». Cette nomination intervenue en conseil des ministres, émanant d'un décret de Jacques Chirac, a symboliquement son importance.

Il s'agit de faire de la veille?

Pas seulement. Il y a d'abord eu de la veille technologique puis de la veille concurrentielle. Les grands groupes savent qui sont leurs concurrents et apprennent peu à peu à les surveiller. Ensuite, se développe la concurrence sur les normes. Le droit est devenu un champ de bataille. Mais la veille est insuffisante. Il y a maintenant une action à mener sur l'environnement des entreprises. Cela peut donner lieu à une guerre de l'information, particulièrement visible quand il y a une offre publique d'achat (OPA) d'un groupe sur un autre.

Où en est la France ?

En matière d'intelligence économique, la France tente de rattraper son retard. Elle vit même une révolution silencieuse. Le rapport du député [UMP] Bernard Carayon [sur l'intelligence économique] remis à l'été 2003 au premier ministre, puis la nomination d'Alain Juillet ainsi que plusieurs décisions prises par la suite le prouvent. Comment expliquer cette prise de conscience ?

Le détonateur a sans doute été Gemplus. Cette entreprise française était leader mondial de la carte à puce. Cette technologie n'intéressait pas les Américains. Du coup, les trois leaders étaient français: Schlumberger-Sema, Oberthur Card Systems et Gemplus. Mais Schlumberger s'est américanisé, Oberthur a perdu du terrain, il reste donc Gemplus. Or le secteur devient stratégique, car il intervient dans la sécurisation des données et la biométrie. Et le fonds américain TPG est entré dans le capital de Gemplus en 2000 puis a pris le contrôle en 2002 de cette société dont le siège est désormais au Luxembourg.

On dit que TPG travaille pour la CIA, les services de renseignement américains. Qu'en pensezvous?

Je suis persuadé que TPG a racheté Gemplus pour des raisons financières et industrielles. Mais ses dirigeants savaient que, en en prenant le contrôle, cela permettait d'avoir accès aux marchés de la sécurité américaine. De plus, TPG a nommé Alex Mandl à la tête de Gemplus. Or cet Américain a eu des liens avec la CIA. Non seulement parce qu'il était auparavant numéro deux de l'opérateur téléphonique AT & T, mais surtout parce qu'il était membre du Business Executives for National Securities (BENS), un organisme composé de dirigeants et de militaires qui conseille la CIA et le Pentagone sur les technologies et qui a rédigé un rapport sur l'importance stratégique de la carte à puce. Donc il n'y a pas eu de complot mais, comme souvent aux Etats-Unis, d'étroites synergies entre le secteur public et le privé.

Que peuvent les Etats pour se protéger?

Aux Etats-Unis, une loi précise qu'un investisseur qui rachète une entreprise stratégique n'est qu'un investisseur. Il n'a pas accès aux laboratoires et ne peut pas changer la direction. Par ailleurs, il existe un comité des investissements étrangers, le CFIUS, dirigé par le secrétaire au Trésor. Il peut peser sur les intervenants. Prenez l'échec de la fusion entre le français Alcatel et l'américain Lucent. Le CFIUS a influencé différents acteurs pour que l'échange d'actions n'aboutisse pas car Lucent détient une grande partie du savoir-faire américain en matière de cryptologie. Idem dans le domaine des satellites. L'opérateur américain est à vendre. Son concurrent européen, Eutelsat, vou-



« La France a longtemps privilégié la nationalité de l'entreprise mais c'est un paramètre complexe »

lait le racheter. Le CFIUS s'est montré défavorable et Eutelsat aurait retiré sa candidature. Mais, comme par hasard, entre-temps, TPG est entré dans le capital d'Eutelsat.

Qu'est-ce qu'une entreprise stratégique?

La France a longtemps privilégié la nationalité de l'entreprise mais c'est un paramètre complexe. Les Etats-Unis, eux, cherchent à définir les technologies qui leur paraissent essentielles pour l'intérêt national. Des clubs de réflexion dressent des listes ; et, comme les fonds d'investissement recherchent les créneaux porteurs, ils utilisent ces listes. Donc, par nature, le système innove. De plus, la CIA a créé un fonds In-Q-Tel, chargé d'investir dans les technologies de l'information. Alex

Mandl travaillait pour ce fonds.

La France doit donc avoir une bonne vision des technologies de souveraineté. Le problème est qu'il n'y a pas toujours d'investisseur privé intéressé même s'il s'agit souvent de PME. On l'a vu récemment avec Arisem. Voilà une petite entreprise travaillant pour le ministère de la défense pour aller chercher et traiter l'information stratégique. Elle se développe si bien que, à la fin de 2003, un fonds canadien veut l'acherer et la transférer à Calgary. Le gouvernement s'en est ému et a imposé à Thales de racheter Arisem.

Le gouvernement peut aussi faire jouer l'article L151-3 du code monétaire et financier qui permet à Bercy de mettre son veto à un rachat qui concerne la défense nationale, la sécurité publique et la santé publique. C'est cet article que le gouvernement pourrait éventuellement mettre en œuvre pour protéger Aventis. Mais son utilisation est délicate.

A-t-il déjà servi ?

Oui, récemment dans le cas de la Saft. Alcatel voulait se séparer de cette filiale qui est le numéro deux mondial, derrière un américain, dans la production de batteries qui ont des applications stratégiques pour les sous-marins, les satellites, les missiles. Or le repreneur le plus crédible était un fonds américain, Doughty Hanson. Dans un premier temps, Bercy a mis son veto, puis a proposé un compromis original : si les activités stratégiques sont délocalisées, le repreneur doit verser des pénalités très élevées et le directeur peut être tenu responsable pénalement. La nomination d'Alain Juillet a précédé de peu les affaires Saft et Arisem, je ne crois pas au hasard.

> Propos recueillis par Frédéric Lemaître